

## **14 juillet 2011 : Le tiercé gagnant de BA pour les sénatoriales de la Manche.**

### **Les nouvelles modalités de l'élection : « Un fric-frac » électoral, l'archaïsme manchois est de retour.**

Lors des dernières élections, le scrutin s'est, joué pour la première fois à la proportionnelle. Les résultats à la proportionnelle ont donné deux sièges à la droite (Jean François Legrand, et Jean Bizet) et un siège à la gauche : Jean Pierre Godefroy, devenu ainsi le premier sénateur socialiste de l'histoire du département. Mécontente de ce résultat, la majorité actuelle s'est empressée de modifier la loi pour les prochaines élections. C'est ainsi que la loi du 31 juillet 2003, sous couvert d'un net progrès démocratique (la durée du mandat est heureusement réduite de 9 à 6 ans) cache malheureusement un réel recul : le scrutin uninominal à deux tours est étendu aux départements qui élisent 3 sénateurs ; La Manche revient donc au type de scrutin qui a toujours assuré à la droite la propriété des 3 postes. De plus, le maintien de l'ouverture du deuxième tour à des candidats qui ne sont pas présents au premier tour ! permet comme autrefois, toutes les tractations, manœuvres, arrangements, compromis et compromissions qui s'analysent comme autant d'atteintes à la l'impartialité, la rigueur et la sincérité du scrutin.

Le département de la Manche va donc se replonger dans les pratiques archaïques dont il s'est fait autrefois déjà une triste spécialité (voir à ce sujet le blog de Bernard Tréhet qui 20 ans plus tard ne décolère toujours pas contre ces pratiques dont il s'estime avoir été victime).

### **Les Manchois doivent déjouer « le chasse –trappe » électoral dans lequel on prétend les (ré) enfermer.**

Si le département de la Manche est certes encore le fief traditionnel de la droite, le bastion ne cesse de perdre sa solidité : lentement mais inexorablement la gauche n'a cessé d'améliorer ses positions si bien qu'à ce jour, la Gauche, en **nombre de voix**, au suffrage direct, fait presque jeu égal avec la Droite lorsque au suffrage indirect (chez les grands électeurs) elle pèse au moins 30% des voix. (voir à ce sujet sur le site [www.bocageavenir.com](http://www.bocageavenir.com) la rubrique : histoire politique du département).

Dès lors, le respect de citoyens du département doit conduire à ce que sur les 3 postes à pourvoir 2 reviennent à la droite et 1 à la gauche.

Pour qu'il en soit ainsi il convient que les grands électeurs déposent dans l'urne, dès le premier tour, leurs trois bulletins c'est-à-dire les 3 noms qui :

- 1) Satisfassent le désir des citoyens du département et désigne donc **un candidat pour la gauche et deux candidats pour la droite.**
- 2) Permettent d'éviter les « affres » du second tour qui est à la démocratie ce que la musique militaire est à la musique. **Il faut donc voter utile au premier tour.**

## **Le tiercé gagnant proposé par BA**

BA, depuis juin 2011, mois où les candidatures du (seul !) premier tour se sont annoncées, se livre à une analyse approfondie des enjeux réels de cette élection et à un examen attentif des candidatures.

A l'issue de cette réflexion, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2011, BA publiera les noms des trois candidats qui lui semblent devoir être choisis pour représenter le département de la Manche au Palais Bourbon avec une explication détaillée des motifs qui l'ont conduit à distinguer ces trois candidats dans le grand ensemble des candidatures.

**BA donne donc Rendez vous le 1<sup>er</sup> septembre, à ses fidèles lecteurs pour découvrir son tiercé gagnant.**